

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une maison individuelle et d'une piscine

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL PIC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Luc Delsol

RCS / SIRET

4 4 0 3 2 8 0 4 5 0 0 0 3 2

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a)	Création, sur un terrain couvert de maquis, d'un lotissement de 3 lots sur une emprise foncière de 1,06ha pour la construction de 3 maisons d'habitation individuelle. Sur l'emprise foncière, 4000m ² seront conservés en espaces naturels portant le défrichement à une superficie comprise entre 5000 et 6000m ² , l'aménagement des jardins d'agrément autour des habitations étant voués à conserver les arbres et arbustes les plus remarquables.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un lotissement de 3 lots sur lesquels seront implantées des maisons individuelles d'habitation avec leur piscine.

Le projet concerne un terrain couvert de maquis épais mais peu élevé composé de bruyères, d'arbusiers et de quelques chênes. La hauteur du couvert végétal oscille entre 1m50 et 3m.

Le terrain est inscrit dans un quartier urbanisé en cours d'évolution, entre des parcelles bâties et des parcelles venant de faire l'objet de délivrance de permis de construire.

Le terrain est desservi par l'adduction d'eau potable, l'électricité et l'assainissement.

4.2 Objectifs du projet

Le projet qui requiert le défrichement porte sur la mise en oeuvre d'un lotissement de 3 lots pour permettre la construction de 3 maisons individuelles d'habitation et de leur piscine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement portera sur une partie seulement du terrain, au droit et aux abords des constructions. 40% du terrain sera conservé en espace naturel. Partant du principe que, aux abords des maisons, l'aménagement de jardins d'agrément s'appuiera sur la végétation existante, il est possible de considérer que le défrichement portera sur une superficie comprise entre 5000 et 6000m².

Le défrichement sera réalisé par tronçonnage et débitage sur place des éléments arbustifs positionnés au droit de l'emprise des maisons, à leur proximité immédiate (aux alentours de 10m des murs) et sur les voies de circulation.

Le dessouchage sera fait à la pelleuse, les bûches et les souches seront valorisées en bois de chauffe, tandis que les rémanents de coupe seront broyés et évacués vers les filières de collecte de déchets verts.

Une fois l'emprise libérée, les fondations seront ouvertes et la réalisation du gros oeuvre sera entamée. Le chantier est prévu pour durer environ 12mois, à l'issue desquels les aménagements paysagers seront réalisés.

A noter, le projet fait l'objet d'un traitement des eaux de ruissellement à la parcelle via la mise en oeuvre d'un bassin de rétention enherbé qui, même s'il est équipé d'un orifice de fuite, favorisera l'infiltration des eaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

S'agissant d'un lotissement de 3 maisons individuelles d'habitation, il n'est pas possible de parler d'exploitation. Destiné à accueillir des résidents permanents, les 3 maisons accueilleront un total d'une quinzaine de personnes de façon plus ou moins continue. L'assainissement sera raccordé au réseau collectif d'assainissement et la voirie imperméabilisée sera collective aux trois maisons et raccordé au réseau routier via une rue qui dessert le quartier mitoyen.

L'incidence de l'occupation des maisons sera limitée aux bâtisses et à leurs espaces immédiats. La partie conservée en espace naturel sur l'Ouest de la parcelle conservera sa quiétude.

On relèvera que par l'entremise du bassin de rétention et d'infiltration, le projet n'est pas de nature à générer d'importants ruissellements à l'aval.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du lotissement est soumise à la délivrance d'un permis de construire qui vaut permis d'aménager. Il fait également l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau annexé au présent formulaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface au sol des 3 maisons et de leurs équipements (terrasses, piscine)	1429,5m ²
Emprise de la voirie (y compris voirie de désenclavement de la promotion Stofati mitoyenne)	889m ²
Hauteur des constructions	7 à 8m
Surface d'espace vert	8346m ²
Superficie du terrain	1,06ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Serra"
20 166 Pietrosella
Parcelles AD 2

Coordonnées géographiques¹ Long. 08°47'06"21E Lat. 41°50'40"28N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est positionnée à plus de 2km. Il s'agit de la ZNIEFF de Punta di sette nave. Elle est séparée de l'aire de projet par l'urbanisation.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Pietrosella est soumise à la Loi Montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB le plus proche concerne l'île de Piana à 5km au Sud-ouest, tandis que l'APPB du Ricanto est à plus de 7km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pietrosella est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du PNRC la plus proche de l'aire de projet est celle de Forccloio à plus de 18km du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide recensée sur l'aire de projet, sa périphérie immédiate et à l'aval du terrain. La zone humide recensée par l'OEC la plus proche est celle de l'embouchure de la Gravona à plus de 5km de l'aire de projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau qui alimente la commune de Pietrosella appartient à un bassin versant différent de celui de l'aire de projet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de projet est positionnée à environ 500m du site inscrit de la Rive Sud du Golfe d'Ajaccio.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement sera engagé à 300m des SIC et de la ZPS marines du Golfe d'Ajaccio.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la Punta di sette Nave à l'Isolèlla, à 2km de l'aire de projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La maison sera raccordée au réseau d'adduction d'eau potable public
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage d'eau souterraine n'est prévu. Seules les eaux de ruissellement feront l'objet d'un tamponnage via un bassin de rétention et d'infiltration
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de décaissement seront réemployés sur place, dans la mesure du possible, ou évacués vers les fillères appropriées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet fera appel pour les maçonneries, les charpentes et les huisseries aux entreprises locales de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est inscrit sur un terrain très densément végétalisé qui ne présente pas d'enjeu naturaliste particulier. Le milieu est banal et la continuité écologique remise en cause par une très forte densité bâtie tout autour : existante sur la frange Sud et Ouest de l'aire de projet et en cours de construction sur sa frange Nord et Est. Le site ne participe pas aux grands équilibres écologiques du territoire et de la commune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déconnecté des deux sites Natura 2000 précités par l'urbanisation et la route départementale, le site n'entretient aucun lien avec les sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Outre qu'elle en est systématiquement éloignée, l'aire de projet est isolée de chacun des sites patrimoniaux identifiés par plusieurs rideaux d'urbanisation qui empêchent toute interaction.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va requérir le défrichement de près de 5 à 6000m ² de milieux de maquis arbustifs ne présentant pas d'intérêt particulier (mélange de pins et de chênes). Sur cette emprise, seules les espaces concernés par les maisons, leurs terrasses et leurs piscines ainsi que par la voirie formeront une suppression définitif du couvert végétal. L'intégration des jardins d'agrément à l'espace vert conservé sur la partie Ouest de la parcelle permet de considérer que le projet ménage 8346m ² de surfaces couvertes de végétation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun PPRI et le défrichement est positionné à distance du littoral et de la zone de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un lotissement de 3 maisons individuelles d'habitation, le trafic sera négligeable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un lotissement de 3 maisons individuelles d'habitation, il n'est pas de nature à générer une incidence significative en termes de bruit. Par ailleurs, les maisons sont distantes de 200m de la route départementale, la gêne sonore liée au trafic de cet axe ne sera pas significative.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'assainissement sera assuré par le réseau public d'assainissement.</p> <p>Le ruissellement fera l'objet d'un traitement à l'échelle du lotissement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets ménagers qui seront collectés par le service intercommunal. Les quantités produites seront non significatives au regard du volume de déchets collecté à l'échelle de la collectivité.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est circonscrit dans un ensemble de lotissements résidentiels dénués de qualités architecturales.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de projet n'est concernée par aucune activité agricole ou économique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans un secteur qui a fait l'objet d'une urbanisation continue et qui est actuellement concerné par des projets de logements collectifs en R+2 et R+3. A ce titre, alors que l'ensemble du secteur était couvert d'une végétation de type maquis arbustif, d'importants défrichements ont été concédés depuis la route, décrivant ainsi une urbanisation continue de la mairie annexe de Pietrosella à l'Isollella.

Positionné au coeur de cet espace désormais urbanisé, le projet participe d'un impact collectif en termes de défrichement. Reste que cet impact, finalement limité à moins de 2000m² pour conserver plus de 8000m² d'espaces verts sur la parcelle est négligeable au regard des impacts concédés par des projets de logements collectifs qui ménagent peu de place aux espaces verts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a été dessiné pour préserver au mieux des espaces naturels d'un seul tenant qui serviront à limiter les effets du ruissellement de tout le bassin versant. Outre l'intérêt hydraulique, ce choix aura un effet positif sur le paysage et la biodiversité en ménageant un espace refuge au sein d'un secteur marqué par une importante phase de construction d'immeubles de logements collectifs.

Par ailleurs, les constructions ont été disposées de manière à réduire la voirie et sont toutes revêtues de toitures végétalisées qui assureront un impact minime dans le paysage.

il n'est pas de nature à porter atteinte à l'intérêt écologique, le milieu n'étant pas favorable à la présence de Tortues d'Hermann et d'Orchidées car trop fermé. Appartenant à un secteur en cours de mutation via la construction d'ensemble d'immeubles de logements collectif, il ne crée pas un impact paysager. Enfin son traitement du ruissellement limite les effets du bassin versant. Partant du principe que le projet ne génère qu'un impact minime sur l'environnement et que cet impact est bien cerné et traité, il n'apparaît pas utile d'envisager la rédaction d'un étude d'impact.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est positionné sur un espace ne présentant pas d'enjeu particulier sur le plan du paysage, de la biodiversité, de l'eau et des autres facteurs environnementaux. Conçu pour préserver le maximum d'espaces couverts de végétation, il n'est pas de nature à remettre en cause les équilibres biologiques locaux. Situé sur un terrain couvert par un très épais maquis arbustif, dénué de qualités sylvicoles, il n'est pas de nature à porter atteinte à l'intérêt écologique, le milieu n'étant pas favorable à la présence de Tortues d'Hermann et d'Orchidées car trop fermé. Appartenant à un secteur en cours de mutation via la construction d'ensemble d'immeubles de logements collectifs, il ne crée pas un impact paysager. Enfin son traitement du ruissellement limite les effets du bassin versant. Partant du principe que le projet ne génère qu'un impact minime sur l'environnement et que cet impact est bien cerné et traité, il n'apparaît pas utile d'envisager la rédaction d'un étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement of signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

VERFEIL

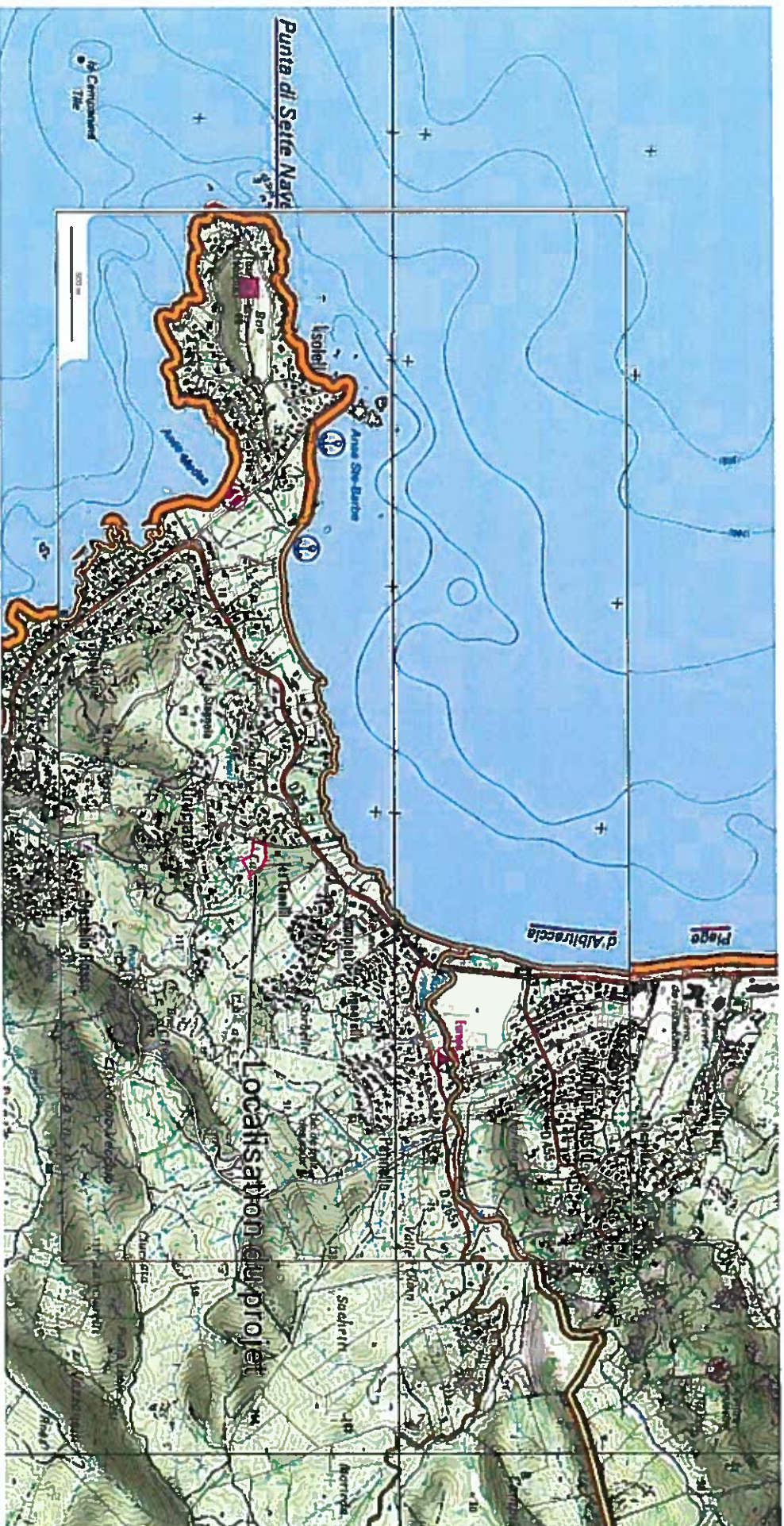
le,

10/12/2018

Signature



Sarl PATRIMOINE INVESTISSEMENTS CONSEILS
Domaine de Malaret
31590 VERFEIL
Siret : 44032804500032 - Code Naf : 6810Z



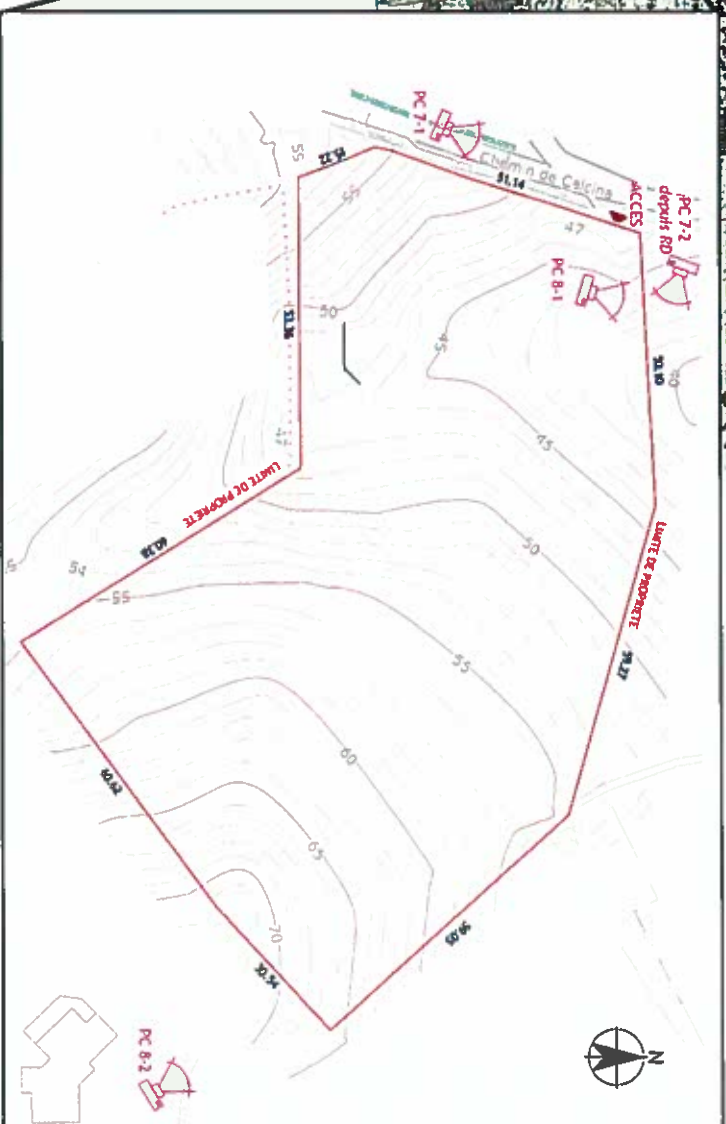
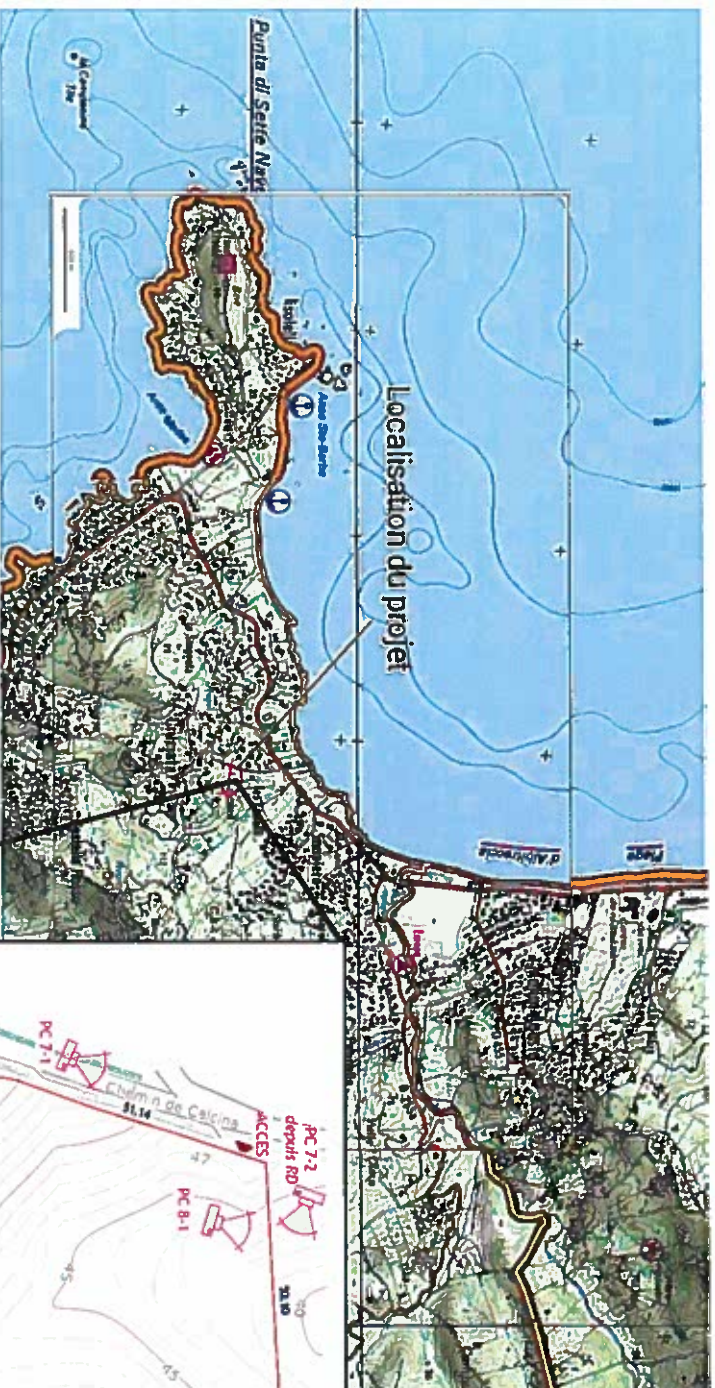
Evaluation au cas par cas des incidences d'un projet de lotissement pour la construction de 3 maisons individuelles d'habitation

© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 8° 46' 43" E
Latitude : 41° 50' 54" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Evaluation des incidences au cas par cas projet de Lotissement Annexe 3 : localisation prises de vue



Evaluation au cas par cas des incidences d'un projet de lotissement pour la construction de 3 maisons individuelles d'habitation

© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 8° 46' 43" E
Latitude : 41° 50' 54" N

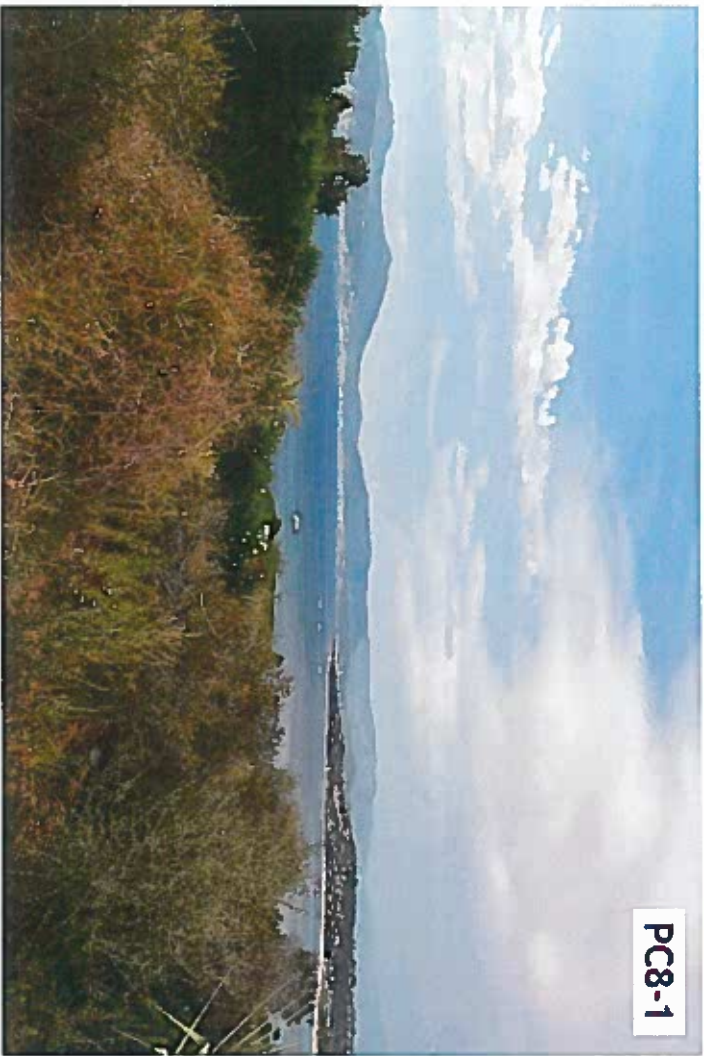
<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



PC7-1



PC7-2



PC8-1



PC8-2

